

Province de Québec
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 189^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 23 avril 2019, à 21 h sous la présidence de M. Benoit Valiquette, président du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames

Hélène Bailleu
Sonia De Benedictis
Diane Raymond
Patricia Rivest

Messieurs

Xavier Allard
Marc-André Ayotte
Hugo Beauséjour
Marcel Côté
Alexandre Galarneau
Michel Goudreau
Dominic Leblanc
Yves Mc Nicoll
Stéphane Mercier
Simon Paquin

Absences motivées :

Messieurs

Djemissot S. Johns Soifaite
Mathieu St-Jean

Mesdames

Mélissa Lapierre
Nancy Lapointe

Participent également à l'assemblée :

Mesdames

Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue

Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives

Monsieur

Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame

Elianne Duchesne, agente d'administration à la direction générale

Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

189.1 Adoption de l'ordre du jour :

Le président propose à l'assemblée de traiter les points 189.1 jusqu'à 189.10 et ensuite d'ajourner l'assemblée.

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Stéphane Mercier,

CARL-190423-01

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié suivant :

- 189.1 Adoption de l'ordre du jour*
- 189.2 Nomination d'une nouvelle direction générale et durée du mandat*
- 189.3 Désignation d'une personne répondante auprès des instances du collège constituant de L'Assomption – Ratification*
- 189.4 Collège constituant de Joliette*
 - Recommandation d'émission de diplômes*
- 189.5 Collège constituant de L'Assomption*
 - Recommandation d'émission de diplômes*
- 189.6 Collège constituant de Terrebonne*
 - Recommandation d'émission de diplôme*
- 189.7 Budget d'investissement 2019-2020*
 - a) Maintien d'actifs du parc immobilier*
 - b) Renouvellement du parc mobilier (MAOB)*
- 189.8 Renouvellement de l'entente de services avec une institution financière*
- 189.9 Adjudications de contrat :*
 - a) Réfection du bassin de la toiture du pavillon « H » phase 1 & 2 au collège constituant de Joliette*
 - b) Location de copieurs*
 - c) Acquisition des presses numériques*
- 189.10 Mandat pour l'achat de mobilier administratif et classe évolutive*
- 189.11 Adoption du procès-verbal de la 186^e assemblée ordinaire du conseil d'administration*
- 189.12 Adoption du procès-verbal de la 187^e assemblée ordinaire du conseil d'administration*
- 189.13 Adoption du procès-verbal de la 188^e assemblée ordinaire du conseil d'administration*
- 189.14 Suite (s) aux procès-verbaux*
- 189.15 Rapport du comité exécutif*
- 189.16 Parole au public*
- 189.17 Nomination des membres du comité d'audit*
- 189.18 Dépôt du tableau de bord du plan stratégique*
- 189.19 Nomination au comité d'éthique et de la recherche*

189.20 *Calendrier des assemblées du conseil d'administration pour l'année 2019-2020*

189.21 *Informations :*

- *Rapport de la présidence*
- *Rapport de la direction générale*

189.22 *Divers*

189.23 *Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

189.2 Nomination d'une nouvelle direction générale du Cégep régional de Lanaudière :

Le président du conseil d'administration présente le dossier et répond aux questions des membres.

À l'occasion de la séance d'information préambulaire, le président du conseil d'administration, accompagné de M. Alexandre Raymond, de la firme « Raymond recherche de cadres inc. », a présenté la candidature recommandée par le comité de recrutement au poste de directeur général ou directrice générale.

Les commissions des études ainsi que les conseils d'établissement se sont réunis avant l'assemblée du conseil d'administration concernant la nomination d'une nouvelle direction générale. Le conseil d'établissement du collège de L'Assomption n'ayant pu se tenir faute d'obtenir le quorum, un membre souhaite qu'un amendement soit fait afin d'adopter la nomination sous réserve de l'avis du conseil d'établissement du collège constituant de L'Assomption.

Le président permet aux membres de s'exprimer sur cette demande d'amendement.

CARL-190423-02

« Il est résolu qu'un amendement soit apporté afin d'adopter la nomination de la nouvelle direction générale sous réserve de l'avis du conseil d'établissement du collège constituant de L'Assomption. »

Le vote est demandé :

Pour : 2

Abstentions : 2

Contre : 10

La proposition est rejetée à la majorité.

Une question est posée par un membre qui souhaite connaître les modalités d'évaluation de la direction générale qui sont prévues. Le directeur général actuel explique qu'une évaluation est faite annuellement, par un comité formé de membres du conseil d'administration et de la présidence. Une évaluation plus approfondie est réalisée à l'occasion du renouvellement de mandat le cas échéant.

Il est également demandé la raison pour laquelle le Cégep régional de Lanaudière a fait appel à une firme de recrutement pour ce type de mandat. Le directeur général explique qu'une expertise de recrutement au sein du réseau permettent d'obtenir les meilleures candidatures. De plus, le recours à une firme assure un processus totalement impartial.

Lors des assemblées des commissions des études et des conseils d'établissement, quelques recommandations à l'intention de la nouvelle direction générale ont été formulées. Il est demandé que ces recommandations soient soumises aux membres du conseil d'administration et consignées au procès-verbal.

Les recommandations de certaines instances sont les suivantes :

Commission des études de L'Assomption

- Les DCC et le conseil d'administration devront être vigilants quant à l'impartialité de la personne pressentie;
- Cette personne devra porter une attention particulière à la situation de L'Assomption avec leadership et transparence;
- Le processus quant à la nomination de la prochaine direction générale devra être clarifié et connu à l'avance.

Commission des études de Terrebonne

- S'assurer d'un traitement impartial entre les trois constituantes;
- Favoriser le travail d'équipe;
- Mandat de 5 ans avec un suivi serré du conseil d'administration.

Conseil d'établissement de Terrebonne

- Favoriser la décentralisation partielle ou totale;
- Favoriser le travail d'équipe;
- S'assurer d'un traitement impartial entre les trois constituantes;
- Possibilité d'un mandat de 3 ans au lieu de 5 ans;

Attendu la vacance à la direction générale en date du 30 juin 2019;

Attendu le souhait du conseil d'administration de combler ce poste et le processus de consultation et de nomination qu'il a adopté en novembre 2018;

Attendu que M. Benoît Valiquette, président du conseil d'administration et président du comité de recrutement, M. Jean-Yves Tremblay, président du conseil d'établissement de Joliette, M. Stéphane Mercier, président du conseil d'établissement de L'Assomption et M. Normand Fournelle, président du conseil d'établissement de Terrebonne, ont été nommés par le conseil d'administration comme membres du comité de

recrutement chargés de recommander un candidat ou une candidate au conseil d'administration;

Attendu que la firme « Raymond Recherche de cadres » a été mandatée par le comité de recrutement pour l'accompagner dans le processus de recrutement de candidatures et la consultation des instances quant au profil souhaité de l'éventuel titulaire du poste à la direction générale;

Attendu la description du profil recherché du titulaire à la direction générale adoptée par le conseil d'administration à son assemblée du 26 février 2019;

Attendu l'appel de candidatures et le processus de sélection qui s'en est suivi;

Attendu la recommandation unanime du comité de recrutement;

Attendu les avis favorables des commissions des études et des conseils d'établissement recueillis en vertu des dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

Sur proposition de M. Simon Paquin, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

« Il est résolu de nommer Mme Hélène Bailleu au poste de directrice générale du Cégep régional de Lanaudière. »

Adoptée à l'unanimité.

PROJET DE RÉSOLUTION #2

Attendu la résolution du conseil d'administration à l'effet de nommer Mme Hélène Bailleu au poste de directrice générale du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu le Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges d'enseignement général et professionnel;

Attendu les dispositions de l'article 8.02 du Règlement no 1 de régie interne du Cégep régional qui confie au président du conseil l'application des règles et des conditions de travail régissant le directeur général;

Attendu l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

Sur proposition de M. Simon Paquin, dûment appuyée par M. Michel Goudreau,

« Il est résolu :

- *d'établir la durée du mandat de Mme Hélène Bailleu à titre de directrice générale du Cégep régional de Lanaudière, à cinq ans à compter du 29 juin 2019;*
- *de mandater la présidence du conseil d'administration pour conclure et signer, conjointement avec la vice-présidence, le contrat de travail de la nouvelle directrice générale. »*

Adoptée à l'unanimité.

189.3 Désignation d'une personne répondante auprès des instances du collège constituant de L'Assomption - Ratification :

En raison de la poursuite des travaux du comité de sélection en vue du recrutement d'une nouvelle direction au collège constituant de L'Assomption, qui devaient initialement se terminer au début du mois d'avril, et la fin du mandat d'intérim de M. Denis Rousseau, c'est Mme Hélène Bailleu et M. Yves Mc Nicoll qui seront en appui au comité de direction à l'image du mandat qu'ils ont exercé auparavant.

Attendu l'absence de direction au collège constituant de L'Assomption en raison du départ de M. Denis Rousseau en date du 18 avril 2019;

Attendu l'importance de désigner rapidement une personne pour exercer les responsabilités et pouvoirs dévolus auprès des instances du collège constituant;

Attendu que le comité exécutif a donné son aval le 16 avril dernier à la désignation d'une personne pour exercer ces fonctions, le tout devant être entériné par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire;

Sur proposition de M. Xavier Allard, dûment appuyée par M. Stéphane Mercier,

« Il est résolu d'entériner la décision du comité exécutif de désigner Mme Hélène Bailleu pour exercer les responsabilités et pouvoirs normalement exercés par la direction du collège constituant de L'Assomption auprès des instances, et ce, jusqu'à la nomination d'une nouvelle direction et de désigner M. Yves Mc Nicoll en cas d'absence ou d'incapacité. »

Adoptée à l'unanimité.

189.4 Collège constituant de Joliette :

Recommandation d'émission de diplômes :

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de M. Yves Mc Nicoll, dûment appuyée par Mme Sonia De Benedictis,

CARL-190423-07

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande au ministre responsable de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste no JO2019020501. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de M. Xavier Galarneau, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-190423-08

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiants et aux étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

189.5 Collège constituant de L'Assomption :

Recommandation d'émission de diplômes :

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Sur proposition de M. Hugo Beauséjour, dûment appuyée par M. Goudreau,

CARL-190423-09

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no CA2019021401. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Sur proposition de Mme Sonia De Benedictis, dûment appuyée par M. Hugo Beauséjour.

CARL-190423-10

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui a atteint les objectifs de son programme. »

Adoptée à l'unanimité.

189.6 Collège constituant de Terrebonne :

Recommandation d'émission de diplômes :

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de M. Simon Paquin, dûment appuyée par Mme Hélène Bailleu,

CARL-190423-11

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no TB2019021501. »

Adoptée à l'unanimité.

189.7 Budget d'investissement 2019-2020 :

a) Maintien d'actifs du parc immobilier

L'allocation 2019-2020 pour le budget d'investissement – Maintien d'actifs du parc immobilier n'est pas encore connue et confirmée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Cependant, afin de permettre la réalisation de certains travaux dès la fin de la présente année scolaire, il est demandé d'autoriser un budget provisoire sur la base de l'allocation accordée en 2018-2019.

Ce budget sera revu à la lumière de l'allocation transmise par le MEES auprès du Conseil du trésor pour l'année 2019-2020.

Attendu que l'allocation gouvernementale 2018-2019 annoncée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) est de l'ordre de 4 616 600 \$;

Attendu que le Cégep n'a pas reçu la confirmation de l'allocation 2019-2020 pour le maintien d'actifs du parc immobilier, mais que tout porte à croire que l'allocation 2018-2019 sera reconduite;

Attendu la consultation et les besoins recensés par le Cégep régional de Lanaudière auprès de chacun des collèges constituants;

Attendu qu'il y a lieu d'amorcer dès la fin des classes un certain nombre de travaux pour qu'ils soient complétés ou suffisamment avancés pour le début de la prochaine année scolaire;

Attendu la recommandation du CRPC;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition de M. Alexandre Galarneau, dûment appuyée par M. Michel Goudreau,

CARL-190423-12

« Il est résolu d'autoriser un budget provisoire d'investissement pour 2019-2020 – Maintien d'actifs du parc immobilier sur la base des montants accordés en 2018-2019, soit 4 616 600 \$. »

Adoptée à l'unanimité.

b) Renouvellement du parc mobilier (MAOB)

L'allocation 2019-2020 pour le renouvellement du parc mobilier MAOB (Mobilier-appareillage-outillage et bibliothèque) n'est pas encore connue et confirmée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Afin de procéder aux achats nécessaires en temps et lieu propices au déroulement des activités de la prochaine année, il est demandé d'autoriser un budget provisoire sur la base de l'allocation accordée en 2018-2019.

Ce budget sera revu à la lumière de l'allocation transmise par le MEES auprès du Conseil du trésor pour l'année 2019-2020.

Attendu que l'allocation gouvernementale 2018-2019 annoncée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) est de l'ordre de 2 735 100 \$;

Attendu que le Cégep n'a pas reçu la confirmation de l'allocation 2019-2020 pour le renouvellement du parc mobilier, mais que tout porte à croire que l'allocation 2018-2019 sera reconduite;

Attendu qu'il revient à chaque collège constituant de décider des affectations particulières en fonction de ses priorités;

Attendu la consultation et les besoins recensés par le Cégep régional de Lanaudière auprès de chacun des collèges constituants;

Attendu la recommandation du CRPC;

Attendu la recommandation du comité exécutif

Sur proposition de M. Alexandre Galarneau, dûment appuyée par M. Michel Goudreau,

CARL-190423-13

« Il est résolu d'autoriser un budget provisoire d'investissement pour 2019-2020 – Renouvellement du parc mobilier sur la base des montants accordés en 2018-2019, soit 2 735 100 \$. »

Adoptée à l'unanimité.

189.8 Renouvellement de l'entente de service avec une institution financière :

Le 5 mai 2016, le conseil d'administration retenait, au terme d'une négociation de gré à gré, les services financiers de « Caisses Desjardins de Joliette » pour une période de trois ans se terminant le 30 avril 2019.

Les services financiers et bancaires sont exclus de l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics et du Règlement sur les contrats de services des organismes publics. En effet, l'article 37 dudit règlement précise qu'«un contrat de services financiers ou bancaires peut être conclu de gré à gré ». Le Cégep n'est donc pas tenu de procéder à un appel d'offres pour ses services financiers et bancaires, mais il peut évidemment choisir ce processus s'il le juge opportun.

La Caisse Desjardins de Joliette a récemment déposé une proposition de services auprès du CRL pour une période de trois (3) ans débutant le 1er mai 2019 et se terminant le 30 avril 2022.

Ainsi, les frais bancaires diminuent de 18 000 \$ à 9 600 \$ annuellement, ce qui représente une économie annuelle de 8 400 \$.

Le taux d'intérêt sur nos soldes créditeurs (épargne) est bonifié de 0,10%. Ce qui représente en moyenne des économies de 6 800\$/an selon le solde moyen au compte actuel.

Finalement, l'entente prévoit également une clause de révision annuelle des frais de l'entente, et ce, dans le cas d'une variation de plus de 20% des

volumes d'activités ainsi qu'une variation inférieure de 20 % du solde des encours moyens d'épargne ou d'emprunt.

Attendu l'article 37 du Règlement sur les contrats de services des organismes publics stipulant qu'un contrat de services financiers ou bancaires peut être conclu de gré à gré;

Attendu la diminution des frais exigés pour les services financiers;

Attendu que huit comptes bancaires sont actifs auprès de Desjardins;

Attendu les coûts qu'engendrerait un changement d'institution financière;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,

CARL-190423-14

« Il est résolu :

- *de retenir « Caisses Desjardins de Joliette », pour le contrat de services financiers au Cégep régional de Lanaudière, pour une période de trois ans débutant le 1^{er} mai 2019 et se terminant le 30 avril 2022, étant entendu que la Caisse Desjardins de Joliette sera la mandataire et que les points de services suivants seront également reconnus : Caisse Desjardins Pierre-Le Gardeur et Caisse Desjardins de Terrebonne;*
- *de mandater le directeur général et la directrice des ressources financières pour signer tout document pertinent. »*

MM. Michel Goudreau et Simon Paquin font mention de leur conflit d'intérêts sur cette question et s'abstiendront de se prononcer.

Adoptée à l'unanimité.

189.9 Adjudications de contrat :

a) Réfection du bassin de la toiture du pavillon « H » phase 1 & 2 au collège constituant de Joliette

Le Collège constituant de Joliette a travaillé sur un projet de réfection du bassin de la toiture du pavillon « H » phase 1 & phase 2. À la suite d'une évaluation régulière de l'état des toitures, il a constaté que celle-ci devait être refaite afin de corriger un problème au niveau de la membrane.

Un appel d'offres public a été publié le 25 mars 2019.

L'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 11 avril 2019. Deux (2) soumissions ont été déposées dans les délais impartis.

La direction des ressources matérielles, suite à l'analyse des conditions d'admissibilités et de conformité des soumissions, recommande l'adjudication de ce contrat à la firme « Groupe Cirtech inc. ».

Attendu le processus d'appel d'offres tenu pour la réfection du bassin de la toiture du pavillon « H » phase 1 et phase 2 au collège constituant de Joliette;

Attendu les deux (2) soumissions déposées dans les délais prescrits et l'analyse des conditions d'admissibilités et de conformités;

Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles;

Sur proposition de Mme Hélène Bailleu, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,

CARL-190423-15

« Il est résolu d'octroyer le contrat pour la réfection du bassin de la toiture du pavillon « H » phase 1 & phase 2 au Collège constituant de Joliette à la firme « Groupe Cirtech inc. », pour un montant de 249 000 \$ (avant taxes), le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 11 avril 2019. »

Adoptée à l'unanimité.

b) Location de copieurs

Le Cégep régional a procédé le 18 mars 2019 à la publication d'un appel d'offres public pour la location de copieurs, pour la période allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2024.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 avril 2019.

La direction des ressources matérielles et des technologies de l'information du Cégep régional de Lanaudière, suite à l'analyse de conformité des soumissions, recommande l'adjudication du contrat pour location de copieurs au Cégep régional de Lanaudière au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme « Copicom Solutions inc. », pour un montant total de 306 200,00 \$ (avant taxes), et ce, pour la période allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2024.

Attendu le processus d'appel d'offres tenu par le Cégep régional de Lanaudière pour la location de photocopieurs, pour la période allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2024;

Attendu les cinq soumissions reçues dans les délais prescrits;

Attendu l'analyse de conformité effectuée par le Service de l'approvisionnement;

Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles et des technologies de l'information;

Sur proposition de Mme Sonia De Benedictis, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-190423-16

« Il est résolu d'octroyer le contrat de location de copieurs pour le Cégep régional de Lanaudière au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme « Copicom Solutions inc. », pour un montant total 306 200,00 \$ (avant taxes), et ce pour la période allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2024, le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 11 avril 2019. »

Adoptée à l'unanimité.

c) Acquisition de presses numériques

Le Cégep régional a procédé le 18 mars 2019 à la publication d'un appel d'offres public pour l'acquisition de presses numériques pour son centre de reprographie régional incluant un contrat de service complet, pour la période allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2026.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 avril 2019.

La direction des ressources matérielles et des technologies de l'information du Cégep régional de Lanaudière, suite à l'analyse de conformité des soumissions, recommande l'adjudication du contrat pour l'acquisition de presses numériques au Cégep régional de Lanaudière au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme « Juteau Ruel inc. », pour un montant total de 399 998,75 \$ (avant taxes), et ce, pour la période allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2026.

Attendu le processus d'appel d'offres tenu par le Cégep régional de Lanaudière pour l'acquisition de presses numériques incluant un contrat de service complet, pour la période allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2026;

Attendu les deux soumissions reçues dans les délais prescrits;

Attendu l'analyse de conformité effectuée par le Service de l'approvisionnement;

Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles et des technologies de l'information;

Sur proposition de Mme Sonia De Benedictis, dûment appuyée par Mme Hélène Bailleu,

CARL-190423-17

« Il est résolu d'octroyer le contrat d'acquisition de presses numériques incluant un contrat de service complet au Cégep régional de Lanaudière au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme « Juteau Ruel inc. », pour un montant total 399 998,75 \$ (avant taxes), et ce pour la période allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2026, le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 17 avril 2019. »

Adoptée à l'unanimité.

189.10 Mandat pour l'achat de mobilier administratif et classe évolutive :

Collecto, services regroupés en éducation, offre aux cégeps et aux commissions scolaires la possibilité de se joindre à un appel d'offres public visant à doter les organisations de mobilier qui répond mieux aux besoins actuels et futurs, dont le mobilier pour les classes évolutives.

Par cet appel d'offres, Collecto entend conclure une entente visant une meilleure variété dans le choix du mobilier, un service clé en main mieux encadré et une disposition pour l'environnement et le développement durable. L'entente est pour une période de deux (2) ans à compter du 1er juin 2019. Elle pourra être renouvelée pour deux périodes additionnelles d'un an.

L'offre de mobilier se divise en 4 lots : mobilier administratif standard et sur mesure, mobilier de rangement métallique, chaises et fauteuils et mobilier évolutif.

En vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics en vigueur depuis le 1er octobre 2008 et des règlements qui en découlent, Collecto doit identifier tout organisme public désireux de participer à son achat de groupe dans ses documents d'appel d'offres.

Attendu que Collecto a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux maisons d'enseignement de réaliser des économies de volume et des économies de temps en plus de faciliter les processus d'acquisition;

Attendu que Collecto a l'intention de réaliser un appel d'offres public visant à doter les organisations de mobilier qui répond mieux aux besoins actuels et futurs, dont le mobilier pour les classes évolutives;

Attendu la résolution CARL-091202-15 à l'effet notamment de privilégier un mode d'achat regroupé chaque fois que ce mode est

jugé favorable au Cégep et une participation aux ententes négociées par Collecto;

Attendu que la Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q. C65.1) oblige dorénavant les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement;

Attendu que Collecto a l'intention de conclure une entente pour une période initiale de deux ans, à compter du 1er juin 2019 avec une possibilité de renouveler pour deux périodes additionnelles d'un an après évaluation;

Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles et des technologies de l'information;

Sur proposition de M. Hugo Beauséjour, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,

CARL-190423-18

« Il est résolu d'autoriser la participation du Cégep régional de Lanaudière au regroupement des achats des services regroupés en éducation - Collecto en vue de l'appel d'offres public pour conclure une entente visant à doter les organisations de mobilier qui répond mieux aux besoins actuels et futurs, dont le mobilier pour les classes évolutives. »

Adoptée à l'unanimité.

Sur proposition de Mme Sonia De Benedictis, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,

CARL-190423-19

« Il est résolu d'ajourner l'assemblée. »

Adopté à l'unanimité.

Poursuite de l'assemblée le mardi 7 mai 2019 à 18 h, sous la présidence de M. Benoit Valiquette, président du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Sonia De Benedictis
Messieurs	Xavier Allard Marc-André Ayotte Hugo Beauséjour Marcel Côté Alexandre Galarneau Michel Goudreau Dominic Leblanc Yves Mc Nicoll Stéphane Mercier Mathieu St-Jean

Absences motivées :

Messieurs	Djemissot S. Johns Soifaite Simon Paquin
Mesdames	Mélissa Lapierre Nancy Lapointe Diane Raymond Patricia Rivest

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne, agente d'administration à la direction générale
--------	---

Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

189.11 Adoption de l'ordre du jour modifié :

Sur proposition de M. Hugo Beauséjour, dûment appuyée par Mme Hélène Bailleu,

CARL-190507-01

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 189.11 Adoption de l'ordre du jour remanié*
- 189.12 Parole au public*
- 189.13 Présentation du rapport en lien avec le mandat donné par le conseil d'administration sur la gouvernance*
- 189.14 Nouvelles des conseils d'établissement et des collègues*
 - Collège constituant de Joliette*
 - Collège constituant de L'Assomption*
 - Collège constituant de Terrebonne*
- 189.15 Adoption du procès-verbal de la 186^e assemblée ordinaire du conseil d'administration*
- 189.16 Adoption du procès-verbal de la 187^e assemblée ordinaire du conseil d'administration*
- 189.17 Adoption du procès-verbal de la 188^e assemblée ordinaire du conseil d'administration*
- 189.18 Suite (s) aux procès-verbaux*
- 189.19 Rapport du comité exécutif*
- 189.20 Nomination des membres du comité d'audit*
- 189.21 Dépôt du tableau de bord du plan stratégique*
- 189.22 Nomination au comité d'éthique et de la recherche*
- 189.23 Recrutement d'une nouvelle direction pour le collège constituant de Joliette*
- 189.24 Approbation d'une correction administrative à l'annexe II du Règlement no 4*
- 189.25 Calendrier des assemblées du conseil d'administration pour l'année 2019-2020*
- 189.26 Informations :*
 - Rapport de la présidence*
 - Rapport de la direction générale*
- 189.27 Divers*
- 189.28 Levée de l'assemblée. »*

Adoptée à l'unanimité

189.12 Parole au public :

À l'occasion de la parole au public, une cinquantaine de représentants des enseignants du collège constituant de L'Assomption sont présents. Le président informe le groupe qu'il leur sera accordé un temps limité pour s'exprimer, qu'il souhaite qu'une seule personne soit désignée comme porte-parole. Il souhaite également informer l'assemblée qu'il accueillera les propos, mais qu'aucune décision ou réaction ne sera faite pour le moment. C'est M. Simon-Philippe Lebel, président du syndicat des enseignants et des enseignantes du collège constituant de L'Assomption qui représente le groupe. Il explique le contexte de leur présence, soit en raison de la suspension des admissions pour le profil innovation sociale en Sciences humaines, ainsi qu'en Art et lettres, option média. Les enseignants auraient souhaité que la décision de suspendre les admissions dans ces profils soit soumise à une consultation du milieu. Une lettre du département de Sciences humaines est déposée aux membres du conseil d'administration. Une lettre à l'intention du conseil d'administration et du directeur général concernant la situation à L'Assomption est également déposée et lue par M. Lebel.

Après avoir remercié les membres d'avoir écouté, les enseignants quittent la salle.

Le président s'adresse aux membres du conseil d'administration et demande s'il y a des réactions. Le directeur général souhaite informer les membres qu'il répondra à la lettre, en consultation avec les directions. Il indique qu'il est en désaccord avec l'analyse qui est faite de la situation.

Tous les membres souhaitent que les efforts qui sont faits actuellement pour améliorer la situation au collège constituant de L'Assomption soient maintenus afin de rassembler et remettre en place des conditions qui permettront de rétablir la stabilité.

189.13 Présentation du rapport en lien avec le mandat donné par le conseil d'administration sur la gouvernance :

Lors de son assemblée du 25 septembre 2018, le conseil d'administration a adopté une résolution afin d'accorder un mandat à la direction générale pour documenter une situation en lien avec la gouvernance au conseil d'établissement au Collège constituant de L'Assomption.

Le mandat a été confié à Mme Céline Durand, consultante en enseignement supérieur. Mme Durand a rencontré les membres du conseil d'établissement et elle a également assisté à une assemblée. Elle a procédé à une analyse approfondie des documents et des commentaires recueillis afin d'établir des constats et des recommandations qu'elle présente à l'assemblée.

Un membre confirme que ce travail d'analyse a permis de clarifier les rôles des instances. Il est également mentionné que la formation sur la gouvernance apportera des précisions importantes pour les membres. Le

conseil d'établissement du collège constituant de L'Assomption est ouvert à aller de l'avant bien que l'exercice d'analyse était difficile. Sans adhérer au rapport, les membres du conseil d'établissement acceptent les constats et les recommandations. Pour leur permettre de mettre en place les recommandations du rapport, ils souhaitent qu'un plan de travail leur soit proposé.

Les rôles et responsabilités qui sont dévolus à chacune des instances du Cégep régional de Lanaudière sont particulièrement difficiles à circonscrire en raison du modèle régional. Les relations entre chacune des instances ont amené Mme Durand à aller explorer ce qui était fait à la commission des études pour être en mesure d'évaluer si les sujets traités au conseil d'établissement relevaient de leurs responsabilités. Cette partie est questionnée par un membre qui ne comprend pas la nécessité d'élargir l'analyse à la commission des études. Le lien entre la commission des études quant aux objets qui exigent d'être amenés au conseil d'établissement et/ou au conseil d'administration justifiait cet élargissement du mandat initial. Il est important de préciser que ce sont les procès-verbaux et les ordres du jour qui ont été analysés et non pas le fonctionnement de la commission des études.

Des remerciements sont formulés à l'endroit de Mme Durand qui a fait un travail d'analyse exceptionnel. Le conseil d'administration reçoit donc le rapport et remercie toutes les personnes qui se sont prêtées à l'exercice et souhaite que l'on donne suite au rapport en mettant en place les recommandations.

D'ailleurs, la formation sur la gouvernance est en cours d'adaptation, à la demande du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin de former les membres des conseils d'établissement. C'est l'Institut sur la gouvernance des organismes publics et privés (IGOPP) qui a été mandaté pour faire cette adaptation.

189.14 Nouvelles des conseils d'établissement et des collèges :

Collège constituant de Joliette

- Il y a une baisse des demandes d'admission de l'ordre de 3 %, des activités de promotion et de recrutement sont actuellement en cours pour tenter de stabiliser les demandes au 3^e tour.
- Le changement de zonage est maintenant chose faite, ainsi le montage financier est en cours afin de réaliser le projet de construction de la résidence étudiante.
- Des démarches sont en cours pour la nomination de nouveaux membres externes sur le conseil d'établissement.
- Semaine de la valorisation de la langue qui s'est terminée le 26 mars.

- 1^{er} colloque en simulation en soins infirmiers qui se tiendra les 30 et 31 mai. Le thème est « Santé, innover, se surpasser et exceller » on compte déjà plus de 39 conférenciers confirmés.
- Le 28 mai prochain, dans le cadre du 50^e anniversaire, on procédera à la reconnaissance des employés et à la mise en place d'une capsule temporelle « Et si on se donnait rendez-vous en 2068 ? » dans laquelle seront insérés différents objets.
- Cette semaine se tenait la 2^e édition du gala de la vie étudiante pour la reconnaissance des bons coups de nos étudiants dans diverses sphères d'activités (sportif, communautaire, etc.).
- Le vernissage des étudiants finissants en arts visuels se tient du 14 au 19 mai au Musée d'art de Joliette.

Collège constituant de L'Assomption

- Le collège constituant connaît une grande effervescence et beaucoup d'activités pour les étudiants.
- Le 7 mars dernier, par l'initiative du Club entrepreneur, s'est tenu la 3^e édition du Salon de l'emploi, qui a réuni une vingtaine d'entreprises prêtes à offrir des emplois aux étudiants.
- Le zumbathon visant à financer les étudiants qui participent au grand défi Pierre Lavoie s'est tenu le 8 mars.
- L'accueil d'une famille syrienne le 12 mars dernier a mobilisé la communauté de L'Assomption, grâce aux démarches de M. Ariel Franco, enseignant.
- Le nouvel entraîneur de l'équipe de football des Triades a été nommé le 18 mars.
- Une 7^{ième} participation aux délibérations nationales du prix collégial du cinéma Québécois – représenté par un étudiant en sciences de la nature, M. Philippe Bilodeau.
- Semaine du printemps de la langue en avril avec plusieurs activités autour de la promotion de la langue française.
- Présentation au théâtre Hector-Charland du spectacle de danse de la troupe Osmose les 12 et 13 avril.

M. Beauséjour invite les collègues de Joliette et de Terrebonne à se joindre au collège constituant de L'Assomption pour participer l'année prochaine à « Sciences on tourne ». Cette année le défi s'est tenu à Chicoutimi et le collège constituant de L'Assomption était bien représenté.

Collège constituant de Terrebonne

- Le 15 avril, il y a eu une présentation pour la demande d'autorisation permanente du programme en Techniques de génie mécanique.
- Une modification a été apportée à la PIEA, afin de respecter les obligations ministérielles.
- La semaine interculturelle s'est tenue du 25 février au 1^{er} mars avec comme avec des activités, des dégustations autour du Mexique.
- Concours de cas en Techniques de comptabilité et de gestion avec la participation de 7 équipes en provenance de 4 collèges.
- Le tirage de la loto-voyage au profit des voyages à l'international a été fait.
- La semaine des éveilleurs de conscience s'est tenue du 1^{er} au 5 avril avec notamment, la conférence de Mme Julie Boivin, enseignante en géographie concernant le lancement du « Corridor du Grand Coteau » qui vise à la préservation du couvert forestier sur la couronne nord.
- Le gala du mérite sportif s'est tenu le 23 avril témoignant de toutes les activités qui se tiennent tout au long de l'année.
- La finalisation du dossier visant l'obtention d'un financement afin de délocaliser le CCTT-INÉDI.
- Samedi dernier s'est déroulé l'accueil des nouveaux étudiants qui se sont présentés au nombre de 538 dont 250 accompagnés de leurs parents.
- La Fondation du Cégep à Terrebonne a été invitée à participer au grand McDon et tous les bénéficiaires iront à la Fondation.
- Le Gala du socioculturel se tiendra le 9 mai.
- Le vernissage en techniques de design industriel se tiendra le 16 mai.
- La soirée reconnaissance pour les employés se tiendra le 22 mai.
- Le colloque du RIIPSO se tiendra à Terrebonne avec plus de 100 participants.
- La CAQ organise une activité partisane le 31 mai prochain dans les installations du CCTT-INÉDI.

- Les demandes d'admission sont en hausse avec pour la prochaine session 2200 étudiants. Le devis pédagogique est actuellement prévu pour 1650 étudiants.

189.15 Adoption du procès-verbal de la 186e assemblée ordinaire du conseil d'administration :

Sur proposition de M. Alexandre Galarneau, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,

CARL-190507-02

« Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 186^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 19 février 2019. »

Adoptée à l'unanimité.

189.16 Adoption du procès-verbal de la 187e assemblée extraordinaire du conseil d'administration :

Sur proposition de M. Hugo Beauséjour, dûment appuyée par M. Xavier Allard,

CARL-190507-03

« Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 187^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 26 février 2019. »

Adoptée à l'unanimité.

189.17 Adoption du procès-verbal de la 188e assemblée extraordinaire du conseil d'administration :

Sur proposition de M. Stéphane Mercier, dûment appuyée par M. Michel Goudreau,

CARL-190507-04

« Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 188^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le 27 mars 2019. »

Adoptée à l'unanimité.

189.18 Suite(s) aux procès-verbaux :

Le mandat de M. Denis Rousseau est terminé. Il a fait un travail fort intéressant à l'occasion de son passage à L'Assomption. Il a notamment laissé un document avec 100 gestes à poser pour améliorer certaines pratiques.

189.19 Rapport du comité exécutif :

Les membres du conseil d'administration ont reçu avant l'assemblée les procès-verbaux des assemblées du comité exécutif tenues le 12 février et le 27 février 2019.

189.20 Nomination des membres du comité d'audit :

Le comité d'audit interne est chargé de superviser la vérification externe ainsi que les contrôles internes du Cégep régional, de faire rapport et de soumettre ses recommandations sur ces objets au conseil d'administration.

Ce comité est composé de trois membres externes nommés annuellement par le conseil d'administration, membres qui ne font pas partie du comité exécutif.

La direction générale et la direction des ressources financières assistent aux réunions du comité à titre de personnes-ressources.

Attendu le mandat dévolu par le conseil d'administration au comité d'audit interne le 16 avril 2007;

Attendu qu'au sein du comité d'audit interne, il est précisé que les postes doivent être occupés par trois membres externes du conseil d'administration ne faisant pas partie du comité exécutif afin d'assurer l'indépendance de la vérification;

Attendu que le directeur général et la directrice des ressources financières assistent aux réunions du comité à titre de personnes-ressources;

Sur proposition de M. Xavier Allard,

dûment appuyée par Mme Sonia De Benedictis,

CARL-190507-05

Il est résolu de nommer M. Michel Goudreau, Mme Mélissa Lapierre et M. Simon Paquin au sein du comité d'audit interne pour l'exercice financier 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité.

189.21 Dépôt du tableau de bord du plan stratégique :

La direction générale dépose le tableau de bord du plan stratégique du Cégep régional de Lanaudière.

Le directeur général remercie tous les cadres pour le travail qui a été accompli.

189.22 Nomination au comité d'éthique et de la recherche :

Le comité d'éthique de la recherche (CER) est l'instance mise sur pied par le conseil d'administration du Cégep régional pour procéder à l'évaluation éthique des projets de recherche faisant appel à des sujets humains. Le CER exerce, au nom du cégep, le pouvoir d'approuver, de modifier, de stopper ou de refuser toute proposition ou poursuite de projet de recherche faisant appel à des sujets humains réalisé sur place ou par leurs membres.

Conformément à l'article 8.6 de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains du Cégep régional de Lanaudière*, les nominations sont faites par le conseil d'administration. Les mandats sont de trois ans, renouvelables.

Attendu le mandat dévolu au comité d'éthique de la recherche et décrit dans la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains;

Attendu l'article 8.6 de ladite politique qui précise que les nominations du comité d'éthique de la recherche sont faites par le conseil d'administration;

Attendu le poste en éthique qui deviendra vacant au sein du comité suite au départ de M. Luc Desautels;

Attendu l'appel de candidatures effectué par le CER;

Sur proposition de M. Michel Goudreau, dûment appuyée par M. Stéphane Mercier,

CARL-190507-06

Il est résolu de nommer M. Marco Guilbault au sein du comité d'éthique de la recherche du Cégep régional de Lanaudière, à titre de personne versée en éthique, pour un mandat de trois ans, en remplacement de M. Luc Desautels.

Adoptée à l'unanimité.

189.23 Recrutement d'une nouvelle direction pour le collège constituant de Joliette :

Comme suite à la nomination de Mme Hélène Bailleu à la direction générale du Cégep régional de Lanaudière, le poste de direction du collège constituant à Joliette sera vacant à compter du 29 juin prochain.

Dans un premier temps, il s'agit pour le conseil d'administration, conformément au paragraphe 4.1 du *Règlement no 9 portant sur la dotation*, de constituer le comité de sélection et de décider de l'échéancier de ce comité devant lui faire rapport en lui présentant sa recommandation d'embauche.

La direction générale consultera prochainement le comité de direction, la commission des études ainsi que le conseil d'établissement de Joliette sur le mandat et le profil souhaité de la prochaine direction du collège.

Comme suite à ces consultations, un projet d'affichage sera soumis au conseil d'administration lors d'une assemblée extraordinaire à tenir dans les prochaines semaines.

Conformément à l'article 66 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, le conseil d'établissement ainsi que la commission des études du collège constituant de Joliette devront donner leur avis au conseil d'administration sur la personne qui fera l'objet de cette recommandation d'embauche.

Attendu le départ de la directrice du collège constituant de Joliette nommée directrice générale du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu l'importance d'amorcer le plus rapidement possible le processus de recrutement d'une nouvelle direction de collège;

Attendu que le conseil d'administration souhaite consulter la commission des études et le conseil d'établissement de Joliette sur le projet d'affichage et, par la suite, sur le choix de la nouvelle direction du collège;

Sur proposition de M. Hugo Beauséjour, dûment appuyé par M. Yves Mc Nicoll,

CARL-190507-07

« Il est résolu :

- *de combler le poste de direction du collège constituant de Joliette étant entendu qu'un échancier de travail sera présenté par le comité de sélection au comité exécutif en raison des courts délais;*
- *de nommer, comme membres du comité de sélection chargés de recommander un candidat au conseil d'administration, la présidence du conseil d'administration, la présidence du conseil d'établissement de Joliette, la direction générale, une direction de services, la direction du collège constituant de Terrebonne, un membre du conseil d'administration ou du conseil d'établissement de Joliette, la direction des ressources humaines, agira à titre de secrétaire du comité. »*

Adoptée à l'unanimité.

189.24 Approbation d'une correction administrative à l'annexe II du Règlement no 4 :

Lors de son assemblée ordinaire du 19 février, le conseil d'administration a adopté les modifications proposées au *Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants qui fréquentent le Cégep régional de Lanaudière.*

À l'annexe II, concernant l'achat d'un bloc de crédits pour impressions additionnelles, nous aurions dû lire 1\$ pour l'achat d'un bloc de crédits tel qu'il apparaît à la version de 2015 et non 1\$ / 20 crédits d'impression apparaissant dans la version 2017 ramenée par erreur. Il est demandé au conseil d'administration de rétablir uniquement cette information apparaissant à l'annexe II, telle qu'adoptée en 2015.

Attendu la résolution no CARL-190219-13 qui adopte les modifications au Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants qui fréquentent le Cégep régional de Lanaudière;

Attendu qu'à l'annexe II, concernant l'achat d'un bloc de crédits pour impressions additionnelles uniquement, l'information qui apparaît doit correspondre à celle qui avait été adoptée par la résolution no CARL-150217-11 et que cette information concerne des frais non obligatoires;

Sur proposition de M. Alexandre Galarneau, dûment appuyée par Mme Sonia De Benedictis,

CARL-190507-08

« Il est résolu que le conseil d'administration rétablisse l'information concernant l'achat d'un bloc d'impression à l'annexe II telle qu'adoptée en 2015 par la résolution CARL-150217-11, étant entendu qu'aucune modification n'a été apportée au Règlement no 4 adopté en février 2019. »

Adoptée à l'unanimité.

189.25 Calendrier des assemblées du conseil d'administration pour l'année 2019-2020 :

Le calendrier des assemblées du conseil d'administration pour l'année 2019-2020 est déposé.

189.21 Informations :

- *Rapport de la direction générale*

La direction générale dépose son rapport.

Le directeur général ajoute une information concernant la demande en pourvoi. Il informe les membres que le cadre de présentation budgétaire a

été établi et certaines précisions ont été amenées afin de répondre aux souhaits exprimés à la satisfaction des partenaires syndicaux. Le gouvernement semble avoir honoré ses promesses. Un rehaussement historique 7,71 % devrait couvrir l'indexation des salaires, les avancements d'échelon et l'indexation des autres coûts. Il y a encore beaucoup d'ajustements à prévoir avec la révision du modèle FABES devenu FABRES.

- ***Rapport de la présidence***

Le président du conseil d'administration informe les membres de ses activités actuelles concernant les différents recrutements en cours, notamment au collège constituant de L'Assomption et prochainement au collège constituant de Joliette. Il indique que le comité de sélection, dans son travail pour recruter la nouvelle direction du collège constituant de L'Assomption, demeure sensible aux préoccupations du milieu.

189.22 Divers :

Sans objet.

189.23 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 20 h 05.

.....
Président d'assemblée

.....
Secrétaire de l'assemblée